



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**



**COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT**

- Veuillez suivre **chacune des six (6) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés aux étapes 3, 4 et 6**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- Prévoir à défrayer les coûts du certificat au même moment ;
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le certificat sera prêt.



**IMPORTANT** Pour l'obtention d'un certificat d'autorisation vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1

**IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)**

Nom complet :			
Adresse complète :	N°	Rue	Code postal
N° de téléphone :	( ) -	( ) -	
Adresse courriel :			

2

**IDENTIFICATION DU LIEU DE LA DÉMOLITION**

Adresse des travaux :	
Numéro de(s) lot(s) :	

3

**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :	N°	Code postal
N° de téléphone :	( ) -	( ) -
N° de permis RBQ :		

4

**SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE**

Signature :	Date :
N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.	



**VOTRE FACTURATION**

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

→ Coûts du certificat d'autorisation = 100,00 \$ (Ø taxe)

**Votre facturation totale estimée :** 100,00 \$ (Ø taxe)



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR  
LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

5

**AUTRES INFORMATIONS ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES**

Identification du site d'élimination des déchets de démolition :	
Attestation du débranchement des services publics <b>OU</b> confirmation écrite de votre part	<input type="checkbox"/> attestation d'Hydro-Québec jointe ; <input type="checkbox"/> attestation de Bell Canada jointe ; <input type="checkbox"/> attestation de Gaz Métropolitain (si nécessaire) jointe ; <input type="checkbox"/> attestation de Vidéotron (si nécessaire) jointe ;
Confirmation de la fermeture de l'entrée de service :	<input type="checkbox"/> confirmation de la Ville de Mascouche jointe ;
Preuve d'un certificat d'assurance responsabilité :	<input type="checkbox"/> copie du certificat d'assurance responsabilité jointe.



**IMPORTANT** Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. **Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A., soit un montant de 50,00 \$.**

6

**Liste des documents et informations à fournir obligatoirement avec votre demande**

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

	Cochez
1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel <b>OU</b> une copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire ;	→ <input type="checkbox"/>
2- Une photographie du bâtiment ;	→ <input type="checkbox"/>
3- Un plan montrant la localisation du bâtiment sur le terrain <b>OU</b> une copie du certificat de localisation <u>et</u> la dimension du bâtiment à démolir ;	→ <input type="checkbox"/>
4- Un plan identifiant toutes les constructions situées dans un rayon équivalent à une fois la hauteur du bâtiment devant faire l'objet de la démolition (si nécessaire) ;	→ <input type="checkbox"/>
5- Une liste des procédures de sécurité employées au moment de la démolition de même qu'une attestation, s'il y a lieu, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), du dépôt des procédures, avant le début des travaux de démolition ;	→ <input type="checkbox"/>
6- Si la fondation n'est pas démolie, le requérant doit fournir les informations sur les mesures de sécurité prises pour la rendre inaccessible durant la période où elle sera inutilisable ;	→ <input type="checkbox"/>
7- Copie du contrat vous liant à une entreprise de récupération de matériaux secs accréditée et installer le ou les conteneurs sur le site avant l'amorce des travaux ;	→ <input type="checkbox"/>
8- Valeur totale du projet :	<div style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 100px; height: 20px; vertical-align: middle;"></div> \$



Pour de plus amples enseignements veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.